

Circulaire Technique N°43

MODALITES DE SELECTIONS EQUIPES DE FRANCE

Mise en place d'un Comité de Sélection : Un Comité de Sélection composé du Président de la CNNP, du D.T.N. de la FFESSM, du R.T.N. NAP, de l'entraîneur national Piscine et de l'entraîneur national Longue Distance est mis en place. Ce Comité a vocation d'établir les sélections pour les Equipes de France lors des Championnats d'Europe ou du Monde de la discipline. Les propositions de sélections seront effectuées par les Entraîneurs encadrant effectivement lors du championnat international considéré. Les décisions du Comité de Sélection sont sans appel. Les sélections seront, obligatoirement, ratifiées par le D.T.N.

1/ PISCINE

A. EPREUVES INDIVIDUELLES

L'ensemble des temps « minimas » sera à réaliser lors des compétitions de référence déterminées annuellement par la CNNP.

Lors de compétitions internationales, le nombre maximal de nageurs engagés par course est de deux et une équipe par relais.

La grille de temps annuelle servira de référence pour la réalisation des minimas. Les N1 et N2 sont calculés d'après les temps des places du Chpt du Monde précédent. Pour 2013 les temps N2 « Juniors » sont pris d'après la 14^{ème} place pour le sprint.

- NIVEAU 1 :

Pour ce niveau, le nageur se qualifie s'il réalise le minima sur une seule course selon la grille de temps annexée au présent règlement.

- NIVEAU 2 :

Pour ce niveau, le nageur **pourra être qualifié**, par le Comité de sélection, s'il réalise les minimas sur au moins deux distances selon la grille de temps annexée au présent règlement. Le Comité de Sélection tiendra compte, entre autres, du fait que les performances réalisées doivent permettre au nageur de nager effectivement deux courses en championnat international, de l'évolution chronométrique du nageur sur l'ensemble de la saison, ainsi que le nombre de N2 réalisés. Si un nageur ne réalise qu'un seul N2, mais lequel lui permettrait de bien figurer dans le classement du championnat international, le comité de sélection se réserve le droit de pouvoir retenir cette performance et de le sélectionner en équipe nationale.

Les entraîneurs des clubs concernés resteront en contact avec le coordonnateur des équipes de France (M. KICHEV) pour construire le programme du nageur et sa préparation. Il est à noter que l'athlète concerné pourrait ne pas être retenu si cette clause n'était pas respectée par le club.

Après la dernière compétition de référence, le programme définitif sera établi.

B. EPREUVES DE RELAIS

1. SENIORS

Un plan sur 3 ans est mis en place pour les relais, jusqu'au Championnat du Monde 2013. L'objectif étant d'avoir un relais médaillé par sexe aux Championnats du Monde Seniors 2013. Un entraîneur chargé uniquement des relais est nommé, par la CNNP, pour assurer le suivi annuel et l'encadrement lors des championnats internationaux (Thomas CHASTAGNER).

Pour sélectionner un relais il faudra au moins 1 sélectionné en individuel sur la distance du relais

Un objectif de temps minimal individuel est instauré pour les relais. Ce temps sera à réaliser en course individuelle, lors des compétitions de référence, au cours de la saison et avant la date limite des sélections.

<i>100 SF D</i>	<i>200 SF D</i>	<i>100 SF H</i>	<i>200 SF H</i>
<i>43.00</i>	<i>1.39.00</i>	<i>38.75</i>	<i>1.30.00</i>

Les 4 premiers, par distance **et ayant réalisés les objectifs de temps internationaux souhaités**, pourront être sélectionnés pour nager effectivement lors du Championnat International **si le relais est considéré comme compétitif au niveau international**. L'objectif principal restant qu'un même nageur puisse effectivement nager les deux relais à un niveau international. La progression annuelle et pluri-annuelle du nageur sera également prise en compte dans les critères de sélections.

2. JUNIORS

Pour les relais, ceux-ci seront engagés en fonction de la grille de temps « relais ». Un relais sera sélectionné si le cumul des temps des 4 meilleurs nageurs est égal au N1 relais. Un nageur sélectionné uniquement pour le ou les relais nagera en individuel que sur décision du Comité de Sélection. L'ordre de chaque équipe de relais restant à l'entière appréciation des entraîneurs des équipes de FRANCE.

DAMES

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS
N1	16"70	38"35	18"76	23"34	41"47	50"96	1'34"70	1'53"57	3'26"13	7'15"98	14'04"44	3'17"61	7'01"01
N2	17"40	40"10	19"25	24"64	42"50	52"44	1'36"00	1'58"56	3'30"00	7'22"00	14'13"50	3'21"59	7'18"52

MESSIEURS

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS
N1	15"05	34"31	16"41	20"06	36"70	44"39	1'23"56	1'40"69	3'05"82	6'41"15	13'03"52	2'52"33	6'08"21
N2	15"50	35"00	16"70	20"76	37"50	45"70	1'25"50	1'42"42	3'11"25	6'47"88	13'22"51	2'56"90	6'26"22

Juniors

FILLES

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	17"86	41"98	19"57	23"55	43"26	51"42	1'37"86	1'54"35	3'33"58	7'31"79	14'44"15	3'31"23	7'25"98	3'01"06	6'50"13
N2	18"62	45"49	20"08	24"64	44"14	52"76	1'41"16	1'58"56	3'36"55	7'37"87	15'16"32	3'38"56	8'01"25		

Juniors

GARCONS

	50 AP	100 IS	50 SF	50 Bi	100 SF	100 Bi	200 SF	200 Bi	400 SF	800 SF	1500 SF	400 IS	800 IS	4 x 100	4 x 200
N1	16"04	37"86	18"08	20"50	39"12	46"00	1'30"06	1'43"52	3'18"31	7'01"28	13'46"83	3'12"27	6'58"26	2'41"57	6'11"92
N2	16"48	39"19	18"42	21"38	40"74	47"17	1'31"74	1'49"26	3'21"52	7'07"13	14'08"27	3'25"23	7'09"66		

GRILLE DES MINIMAS DE TEMPS – EQUIPE DE FRANCE 2013

d'après championnat du Monde Juniors 2012 & Seniors 2011

2/ LONGUE DISTANCE

Pour être sélectionnables, les nageurs et nageuses devront avoir réalisé un temps sur 1500 SF, lors d'une compétition officielle inscrite au calendrier national et gérée par winpalme, au plus tard lors des Championnats de France piscine : juniors pour les juniors et seniors pour les seniors.

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
<i>Juniors</i>	<i>16·00</i>	<i>15·15</i>
<i>Seniors</i>	<i>15·15</i>	<i>14·30</i>

La sélection définitive sera établie par le Comité de sélection. La sélection définitive des nageurs en Equipe de France pour les épreuves individuelles du 6 kms et du 20 kms s'effectuera lors du championnat de France.

Sélection relais 4 x 3000 m :

Seniors : En 2013, il n'y aura pas de relais sélectionné pour les Jeux CMAS à KAZAN en raison de contraintes financières.

Par contre, le relais est maintenu pour le championnat d'Europe junior dans l'attente de décisions du devenir de cette course et de la longue distance en général au sein des championnats CMAS.

Juniors : Une course de sélection sera mise en place par la CNNP à La Ciotat le 26 mai 2013. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Sélection définitive

Sélection du 6000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères seront sélectionnés s'ils prennent les 2 premières places au classement général du Championnat de France. Un troisième pourra être retenu par le comité de sélection.

Sélection du 20 000m :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères seront sélectionnés s'ils prennent la première place du Championnat de France. Un deuxième pourra être retenu par le comité de sélection.

Sélection des relais 4 X 3000m JUNIORS :

Les nageurs et les nageuses ayant répondu aux critères pourront être sélectionnés s'ils prennent les 4 premières places au classement général du 3000 m **et si le relais est jugé compétitif** au niveau international par le Comité de Sélection.

Il est à noter que l'ordre de chaque équipe de relais lors du championnat international restant à l'entière appréciation des entraîneurs des équipes de FRANCE.

3/ Divers

Conformément à l'article 19 du règlement médical de la FFESSM : « En outre, en cas de refus ou la négligence d'un sportif de se soumettre à la surveillance médicale obligatoire liée à son statut, le médecin coordonnateur du suivi médical en informe le Président de la Fédération ; Ce dernier suspend la participation du sportif aux compétitions sportives organisées ou autorisées par ladite fédération jusqu'à la régularisation de sa situation ».

Conformément à la décision du D.T.N. de la FFESSM « En outre, en cas de refus ou la négligence d'un sportif de se soumettre au suivi longitudinal de l'entraînement (lors des stages et Championnat International, retour mensuel d'entraînement, tests de suivi) ; ce dernier suspend la participation du sportif aux compétitions sportives organisées ou autorisées par ladite fédération jusqu'à la régularisation de sa situation ». Ces dispositions concernent en premier lieu les nageurs inscrits sur les listes S.H.N. ainsi que les nageurs à partir du moment de leur sélection.

CNMP 2013